

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEPT OCTOBRE à VINGT HEURES TRENTE** se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Evelyne MATHIS – Maire

**Présents** : Evelyne MATHIS - Virginie BETREMIEUX Grégory BLAISE - Fabrice BOURGUIGNON - Aurélie DEMEY - Frédéric FORTICAUX - Laurent LECOMTE- Raphaël VAUTHIER

Mathieu MAURY a donné pouvoir à Evelyne MATHIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie DEMEY a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS** :

**N°20241007/001: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 30 septembre 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce procès-verbal.**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**N°20241007/002 : CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE**

Madame le Maire rappelle que plusieurs devis ont été sollicités pour les travaux d'extension du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient :

-le devis de la société PAYSAGISTE par NATURE d'un montant de 59 950€ HT pour l'extension du cimetière

-le devis de la société GRANIMOND d'un montant 17 593,25 € HT pour les équipements cinéraires.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## **N°20241007/003 : AUTORISATION A SIGNER UN COMPROMIS DE VENTE**

Lors d'une précédente réunion, Madame le Maire avait exposé au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir l'habitation qui jouxte la maison Thiébaud face à l'espace de coworking située 4, Rue de l'Eglise, propriété de Monsieur Pierre Louis BARTHELÉMY et Madame Véronique CHENOT.

Le bien, situé sur la parcelle D150, est en vente au tarif de 145 000 euros (auxquels s'ajouteront les frais de notaire).

Une analyse financière a été réalisée par notre Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Lunéville. Cette analyse montre la possibilité pour la Commune de faire cette acquisition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**-DECIDE d'acquérir la parcelle D 150 au tarif de 145 000 euros (hors frais de notaire),  
-AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente relatif à cette acquisition et tous documents s'y afférent.**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## **N°20241007/004 : VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION US MILITARY WW2**

Madame le Maire expose que suite à la commémoration des 80 ans de la Libération du 7 septembre 2024, durant laquelle s'est déroulé un défilé de véhicules militaires américains sur les communes de Ferrières, Velle-sur-Moselle, Crévéchamps et Tonnoy pour un montant de 800 euros, une subvention sera accordée par la Commune de Velle-sur-Moselle à l'Association US MILITARY WW2.

D'un commun accord chaque Commune a validé un versement à part égale de 200 euros afin de couvrir les frais de déplacement de l'Association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE de verser la somme de 200 euros à l'Association US MILITARY WW2.**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## **N°20241007/005 : RENOUELEMENT DE BAUX COWORKING**

**Suite à la rupture du bail de coworking de Madame Anne MANGEON à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 18 septembre 2024 de rompre avec leur accord, le bail du 8 février 2017, de Madame Adeline SALVARY (société SAS inSENSée) et Monsieur Jérôme LAVEZ (société SARL JLAVZ-CONCEPTION).**

**Le bail du 8 février étant unique pour ces trois entités, il convient d'établir de nouveaux baux individualisés pour Madame Adeline SALVARY et Monsieur Jérôme LAVEZ,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Autorise Madame le Maire à signer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, un bail individuel  
avec :**

- Madame Adeline SALVARY,**
- Monsieur Jérôme LAVEZ (Société SARL JLAVZ-CONCEPTION).**

**Le tarif de location sera maintenu, à savoir 110 euros mensuel pour chacun des occupants  
auquel s'ajoutera une location optionnelle de la salle de réunion au tarif préférentiel pour  
les occupants permanents de 20 euros la journée et 10 euros la demi-journée.**

**Le lieu pourra servir dans les mêmes conditions à 4 autres locataires permanents sans  
qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Madame le Maire est autorisée  
à signer ces nouveaux baux.**

**La salle de réunion pourra également être utilisée par la Commune pour des besoins  
ponctuels.**

**Par ailleurs, la salle de réunion pourra être louée ponctuellement dans des conditions et à  
des tarifs qui feront l'objet d'une autre délibération.**

Pour : 9

Contre : 0

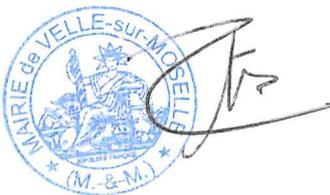
Abstention : 0

**QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES : /**

Procès-verbal approuvé en séance du 3 décembre 2024

Le Maire,

Le secrétaire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.